

Pseudorasbora ou Goujon asiatique



**Espèce exotique envahissante :
à détruire;
il est interdit de la remettre à l'eau après
capture ainsi que de la transporter vivante.**

Caractéristiques:

Le corps allongé est cylindrique comme celui du goujon. Sa tête légèrement pointue se termine par une bouche supérieure (Orientée vers le haut)
Une autre caractéristique de ce goujon de pierre est qu'il peut produire des sons. Ceux-ci sont généralement plus entendus à quelques mètres, avec une fréquence de une à trois secondes, et ressemblent à des craquements en succession rapide, surtout la nuit.

Coloration:

Le dos est brunâtre, avec une ligne horizontale foncée sur les flancs argentés. Le ventre est blanchâtre et les écailles sont bordées de noir. Les nageoires sont rougeâtres. La partie inférieure du corps. Les côtés en dessous de la ligne latérale, et les opercules sont argentés.
Le brillant est très perceptible chez les juvéniles, mais il est perdu avec l'âge du poisson qui devient de plus en plus sombre au fur et à mesure des années.

Mœurs:

Poisson très vif, vit en banc dans les étangs et les rivières à faible courant.

Alimentation:

Se nourrit de petits crustacés et du frai des autres poissons.

Intérêt de pêche:

Sa chair est médiocre et trop liscose. Il peut donner une certaine satisfaction au pêcheur débutant, mais son importance commerciale est proche de rien du tout.

Pseudorasbora

Ordre: Cypriniformes

Famille: Cyprinidae

Genre: Pseudorasbora

Nom: Pseudorasbora parva

Biométrie:

Taille: maxi 11 cm

Poids: maxi 20 g

Longévité: maxi 5 ans



Invasivité:

Le pseudorasbora est une espèce d'origine asiatique : Japon, Chine, Corée et bassin du fleuve Amour. Il apparaît en Europe pour la première fois en 1960, de manière accidentelle, en compagnie de carpes d'élevage provenant de Chine, importées en Roumanie. De là, il a rapidement colonisé tout le bassin du Danube. Signalé pour la première fois en France dans la Sarthe à la fin des années 70, il est maintenant présent sur la majeure partie du territoire national.

Mode de pêche:

En cas de capture, le pseudorasbora doit être systématiquement détruit, sa remise à l'eau est interdite. L'étude parasitologique d'un échantillon de 203 individus a montré que 35 % étaient porteurs d'un parasite : *Sphaerothecum destruens*. Cette espèce est classée nuisible car susceptible de créer des déséquilibres biologiques. **Prévenir votre société de pêche qui ignore peut-être sa présence dans certaines des eaux qu'elle gère.**